Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Courtaliéru - Tome I

Courtaliéru, chât. ruiné, vill., bois, c^ne^ de *Vimarcé,* à 2 kil. S.-O. du bourg ; les bois s'étendent vers la limite S. de la commune. — *E. de Courtalarou,* 1201 (Cart. de Champagne). — *E. de Cortalaru,* 1239 (Ibid.). — *R., domina de Cortallaru,* 1290 (Ibid.). — *Court Alaru,* 1312 (Bib. nat., f. fr. 8 736). — *Cass.* — Davelu signale à C. « les ruines d'un vieux château où il y a plusieurs souterrains ». Le fief, vassal de Sillé, très étendu, n'eut toutefois jamais le titre de châtellenie. Un aveu de 1672 mentionne « la maison et domaine, fief, garennes et fossés, le moulin de la Moulinaye, trois étangs et un bois de 300 journaux ». L'habitation ici désignée est le logis du XVI^e^ s. qui se trouve au village, au bas de la vallée et non la vieille ruine dont il n'est pas question. Actuellement encore elle présente pourtant un aspect imposant, située sur un mamelon (170 m.) profondément vallonné. La partie O., vaste pièce carrée dont les murs épais de deux mètres ont encore plus de quinze m. de hauteur, constituait un donjon qu'on peut croire à peu près contemporain de ceux de Villaines et de Sainte-Suzanne, comme l'indique l'appareil en feuilles de fougères de quelques assises. Les autres constructions accolées à cette forteresse principale sont moins solides et les murs moins épais. On doit voir dans Courtaliéru un château de la première époque de la féodalité, et dont l'histoire finit avant les guerres anglaises, car, en dépit de quelques récits romanesques qu'on applique dans le pays à ces ruines, et qui se retrouvent partout, aucun fait de guerre n'est mentionné dans les chroniques du XIV^e^ ni du XV^e^ s. M. F. Piel s'est fait l'interprète de ces récits légendaires (*Mémorial de la Mayenne,* t. IV, p. 404). Quant aux souterrains, M. le baron de Wismes en parle après plusieurs autres, mais ils n'ont jamais été visités. Là comme ailleurs on a pris pour des galeries profondes ce qui n'était que l'amorce de caveaux ordinaires.

En 1771, Jacques Coisnon, avocat à Sillé, s'engage à faire « le dépouillement du fief pour connaître les objets qui le composent et faire acquitter tous les droits ». Il demande comme honoraire le quart « des lods et ventes et rachats » qui seraient dûs.

Un four à chaux construit vers 1850 est délaissé. Le petit oratoire qu'on avait commencé de bâtir auprès est resté inachevé.

Seigneurs : Eude de Courtaliéru, chevalier, du consentement d'Eude, son fils, donne à l'abbaye de Champagne vers l'an 1200, la métairie de Coulonges, en Saint-Mars-du-Désert ; il est témoin aussi en 1201 d'une charte de la même abbaye. — Eude de C., du consentement d'Alicie, sa femme, vend aux moines ses prés « de Valle Hugonis », 1239 ; il est témoin en 1253 du don qui leur est fait par Raoul, fils de Jourdan de Courtarvel. — Hugues de C. épousa *Roesia de Seentgaul,* veuve de Guillaume de Sillé et de Philippe de Moiré, laquelle fonda, toujours dans l'abbaye de Champagne, l'anniversaire de son mari et le sien. — Guillaume Le Vexel (V. l'art. *Courbehier*), 1487. — François d'Hauteville, 1490. — Jean d'H., seigneur dudit lieu, de Neuvy et de Basset, mari de Françoise de la Chapelle, 1501, 1509. — Antoine d'Arquenay, mari de Lancelotte d'Hauteville, 1523, 1530. — Antoine de Vassé, 1557. — Jean de V., chevalier des deux ordres du roi, 1571, 1587. — Lancelot de V., 1621. — Henri-François de V., baron de la Roche-Mabile, lieutenant général des armées du roi, 1672, 1681. — Emmanuel-Armand, marquis de Vassé, brigadier des armées du roi, vidame du Mans, marié en 1701 à Anne-Bénigne-Fare-Thérèse de Beringhen, veuve, 1710, 1726. — Alexis-Bruno-Étienne de Vassé, sur lequel il y eut vente nationale en l'an IV.

Cart. de Champagne. — *Comm. hist. de la M.,* t. V, p. 74. — Alm. Bernard, mss. — Baron de Wismes, *Le Maine et*

l'Anjou, art. Fouletorte. — *La France illustrée.* — Du Peyroux, *Les Alpes mancelles,* p. 95. — Arch. de la S., fds municipal, au mot Vimarcé, et E. 393. — Chart. de Puy.